



Section Prévoyance CANAREP

VOTRE GUIDE

PRÉVOYANCE CANAREP a fusionné avec UNIPREVOYANCE le 31 Décembre 2008

Prévoyance CANAREP, Institution Paritaire, garantit depuis 1979 au personnel de l'enseignement privé (enseignants et salariés des établissements) des Prestations complémentaires en cas de perte de salaire pour incapacité ou invalidité ainsi qu'un capital en cas de décès du participant.

UNIPREVOYANCE est une Institution de Prévoyance paritaire à but non lucratif qui est au service de plus de 10 000 entreprises réparties sur le territoire national. Développant son activité sur un champ interprofessionnel, elle accompagne près de 500 000 salariés soit plus de 1,1 million de bénéficiaires. Depuis 30 ans, elle propose des garanties complémentaires en prévoyance et frais de santé.

Cette fusion s'accompagne d'un rapprochement
des hommes et des compétences
et se traduit par la création au sein d'UNIPREVOYANCE,
d'une section Prévoyance CANAREP.

Cette opération nécessite de notre part un éclairage sur le processus de transfert et de mise en œuvre de la gestion des contrats. Ainsi, nous vous proposons de trouver, dans ce guide, les réponses aux questions légitimes que vous vous posez.

Afin de respecter, les différentes échéances et assurer le bon déroulement des opérations, les changements vont se dérouler en deux temps :

- ▶ **JANVIER À MARS 2009**, période au cours de laquelle B2V, précédent gestionnaire, conservera par délégation certains actes de gestion.
- ▶ **1^{er} AVRIL 2009**, date de reprise de l'ensemble de la gestion par UNIPREVOYANCE Section Prévoyance CANAREP.

Dès maintenant, vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur
<http://www.uniprevoiance.org>

dans la rubrique « les régimes collectifs » du domaine Entreprises ou Salariés, selon le cas puis Enseignement Privé.

Ce qui ne change pas

1^{er} janvier 2009

✔ **Les modalités du contrat et les garanties** qui y sont associées.

✔ **Les taux de Cotisations**

✔ **Les Références de votre contrat**

✔ **Le paiement des Prestations**

- Le personnel cadre et non cadre en situation d'incapacité : les paiements sont adressés à l'établissement « employeur ».
- Le personnel cadre et non cadre en situation d'invalidité perçoit ses Prestations directement sur son compte bancaire.
- Le personnel enseignant perçoit ses Prestations directement sur son compte bancaire.

✔ **Les Affiliations de vos nouveaux personnels** dont jusqu'au 31 mars 2009, vous devez retourner les bulletins à :

Section Prévoyance CANAREP - GROUPE B2V, 6 rue Emile Reynaud,
75 926 PARIS cedex 19.

✔ **Les Cotisations** du 4^{ème} trimestre 2008 dont le règlement doit être effectué à :

Section Prévoyance CANAREP - GROUPE B2V, 6 rue Emile Reynaud,
75 926 PARIS cedex 19.

✔ **Les déclarations sur Net Entreprise**

La déclaration et le règlement sont possibles à partir de la connexion utilisée habituellement, sans aucune démarche supplémentaire de votre part.

✔ **Vos interlocuteurs Prestations et Relation clients**

✔ **Vos interlocuteurs Adhésions et Cotisations**

Ce qui change

1^{er} janvier 2009

✓ L'adresse

- du Siègè Social
- du Service Prestations
- de la Relation clients

UNIPREVOYANCE
Section Prèvoyance CANAREP
10 rue MASSUE
94307 VINCENNES CEDEX
Standard : 01.58.64.41.00
Site Internet : <http://www.uniprevoyance.org>

Les courriers que vous recevrez porteront le Logo UNIPREVOYANCE
Section Prèvoyance CANAREP.

✓ **Prestations** : adressez toutes les dèclarations de sinistres, tous les justificatifs ou autres documents relatifs à une Prestation à UNIPREVOYANCE section Prèvoyance CANAREP, (adresse ci-dessus).

- Groupement téléphonique Prestations : 01.58.64.42.40
- Fax Prestations : 01.58.64.42.33

✓ **Téléphone Relation Clients** : 01.58.64.42.37

✓ **Le site Internet** : retrouvez toutes les informations et les documents à télécharger (dèclarations de sinistres, tableaux des garanties « types », désignations de bénéficiaires...), sur le site <http://www.uniprevoyance.org/>

Avril 2009

✓ **Les Références du contrat** seront modifiées (numéro d'adhérent) mais sa racine sera conservée telle que : XXXX 204506 XXX

✓ **L'appel de Cotisations** du premier trimestre 2009 sera effectué par UNIPREVOYANCE selon les modalités de gestion en place.

✓ **Les bordereaux de Cotisations** seront différents, ils vous permettront également de choisir le paiement par TIP.

✓ **Vos interlocuteurs « Affiliations et Cotisations »** vont changer :

- Service Affiliations et cotisations : 01.58.64.41.80

✓ Les Prestations :

- Personnel cadre et non cadre rémunéré par l'établissement (dont le contrat de travail est en vigueur) que les dossiers soient nouveaux ou en cours, l'établissement devient notre interlocuteur unique. Il sera le seul destinataire du décompte (pour les établissements privés de l'Enseignement Catholique, la centralisation peut aussi être réalisée par l'UDOGEC).
- Les décomptes changent et sont plus détaillés.

Vos contacts

1^{er} janvier 2009

<http://www.uniprevoyance.org>

Section Prévoyance CANAREP

6 rue Emile Reynaud, 75926 Paris CEDEX 19

- Adhésions : 01.72.98.35.32 - 01.72.98.36.11
- Affiliations : 01.72.98.32.53
- Cotisations : 01.72.98.33.21 - 01.72.98.33.05

UNIPREVOYANCE section Prévoyance CANAREP

10 rue MASSUE, 94307 VINCENNES CEDEX

- Relation Clients : 01.58.64.42.37
- Prestations : 01.58.64.42.40
- Fax prestations : 01.58.64.42.33

Fin Mars 2009

UNIPREVOYANCE section Prévoyance CANAREP

10 rue MASSUE, 94307 VINCENNES CEDEX

<http://www.uniprevoyance.org>

- Adhésions et Relation Clients : 01.58.64.42.37
- Affiliations et Cotisations : 01.58.64.41.80
- Prestations : 01.58.64.42.40
- Fax Prestations : 01.58.64.42.33